

Permanences de la Maison de la justice et du droit

Faire valoir ses droits est essentiel. À cette fin, des permanences gratuites financées par la Ville sont ouvertes à tous à la Maison de la justice et du droit, en dehors de toute procédure contentieuse.

Aider les victimes

Permanence animée par un juriste pour répondre aux victimes d'agression ou de délit qui souhaitent obtenir un soutien ou des informations sur les démarches à entreprendre.

Obtenir des informations juridiques sur le logement et la famille

Permanence ouverte aux propriétaires, aux bailleurs sociaux et à toute personne souhaitant connaître la législation sur le logement (conditions de location, accession à la propriété, copropriété, fiscalité immobilière, règles d'urbanisme, etc.).

Permanence pour obtenir des informations juridiques et un appui à la parentalité via l'association pour le couple et l'enfant (APCE).

S'informer sur tous les domaines du droit

Permanence d'avocats généralistes, du droit pénal, droit de la consommation, droit de la famille et du travail.

Programme des permanences

	Lundi	M
Matin	<ul style="list-style-type: none">Permanence avocat (assurée par les avocats du barreau de Seine-Saint Denis) : tous les lundis de 09h30 à 12h00)Permanence ADIL : le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 14h00 à 17h00	<ul style="list-style-type: none">••••
Après-midi	<ul style="list-style-type: none">Permanence généraliste de l'ADIL : 1^{er} lundi et 3^{ème} lundi du mois de 14h00 à 17h00	<ul style="list-style-type: none">•

Les permanences sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Permanences sur le logement à l'Hôtel de Ville - ADIL 93 - 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois sur RDV - Prise de RDV au 01 45 91 71 68.

Contact

Maison de la justice et du droit

76, rue Victor Hugo
93150 Le Blanc-Mesnil
France
[01 45 91 93 50](tel:0145919350)
[Courriel](#)

COVID-19

Jusqu'à nouvel ordre, les juristes et les psychologues de la Maison de la Justice et du Droit organisent les entretiens par téléphone et les échanges de documents par [courriel](#).

La permanence téléphonique (01 41 60 19 60) à destination des victimes a un système de renvoi automatique vers les mobiles de nos intervenants.

Pour le signalement de situations par des professionnel(le)s (victimes de violences conjugales notamment), merci de privilégier un signalement par [courriel](#) avec les coordonnées de la victime.

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Mardi

14:00–17:30

Mercredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Jeudi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Vendredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Samedi

09:00–11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Mardi

09:00–12:15, 13:30–19:45

Mercredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Jeudi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Vendredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).